

COMPTE RENDU

Madame RINEAU a présidé cette session ; elle a apporté un certain nombre de réponses aux différentes déclarations liminaires, hors thématiques plus globales.

Elle a reconnu un défaut de communication du secrétariat général envers les personnels tout en assurant qu'aucun dossier n'est « caché ».

S'agissant de la prime exceptionnelle non perçue par les collègues de la DSJ, Madame RINEAU assure que ce dossier reste d'actualité. Le ministère relance régulièrement la DGAFP pour obtenir un relèvement du plafond de l'IAT. Actuellement 150 personnels secrétaires administratifs de la DSJ perçoivent l'IAT mais l'ensemble du corps ne perçoit pas cette compensation exceptionnelle par souci de cohésion de corps ! à suivre donc ...

S'agissant des préparations aux concours ou examens professionnels non ouvertes à certains personnels, Madame RINEAU reconnaît que des freins existent au sein de certaines directions. Ce dossier fait l'objet de toute son attention.

Nous apprenons qu'un concours de recrutement aura lieu en 2013 organisé par l'éducation nationale, ce ministère devant normalement tenir compte des observations faites sur la nature des épreuves ciblées Education Nationale.

A notre demande insistante de remise à jour de la circulaire permanente de mobilité, nous apprenons qu'un groupe de travail va être créé et que la première réunion est prévue le 12 février 2013. Quant aux absences d'évaluation pour nombre de collègues, l'administration rappelle cette obligation d'entretien systématiquement mais reconnaît que certains services n'appliquent toujours pas les consignes.

Plus généralement sur nos systèmes indemnitaires, l'UNSA JUSTICE a insisté sur la nécessité d'obtenir un panorama des primes versées. Madame RINEAU est consciente de la nécessité de ce chantier qui devait se traduire par la mise en œuvre de la PFR pour les catégories B. L'absence d'instructions et d'orientations de la DGAFP retarde l'application, de nouvelles négociations étant engagées et devant aboutir au cours du 1^{er} trimestre 2013 à la Fonction Publique avec les organisations syndicales. Le ministère de la Justice ayant déjà travaillé sur ce dossier pour les attachés, transposera le dispositif dès lors qu'il sera finalisé et fonctionnel (les personnels cadres n'ayant toujours la part résultats de leur indemnité, un travail devant aboutir les concernant pour 2013).

PARIS, le 14 décembre 2012
LES ELUES C.A.P.